

**Réunion de la Commission de Suivi de Site**  
**Sites uranifères de Haute-Vienne**

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**

**à Bessines-sur-Gartempe (87)**

**Mercredi 25 septembre 2024 – 9h**

---

## Liste des participants

---

### Présidence

**Mme Françoise SLINGER-CECOTTI**                      Sous-Préfète de Bellac – Sous-Préfecture de Bellac

### Collège « Administrations de l'Etat »

**M. Christophe SIMBELIE**                      Chef de la Division Mines et Après-Mine Uranium - DREAL Nouvelle-Aquitaine  
**Mme Delphine DOMINGUEZ**                      Cheffe de bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique - Préfecture de la Haute-Vienne  
**Mme Marie-Noëlle BERRINI**                      Chargé d'affaires Division Mines et Après-Mine Uranium - DREAL Nouvelle-Aquitaine  
**M. Frédéric LEVEQUE**                      Direction Départementale des Territoires 87

### Collège « Exploitant »

**M. Régis MATHIEU**                      Chef d'établissement Site Industriel Bessines Orano Mining  
**M. Olivier MASSET**                      Responsable Après-Mines France - Orano Mining  
**Mme Cécile GUILLEMIN**                      Responsable territorial ex-Limousin - Orano Mining

### Collège « Elus des collectivités territoriales »

**M. Jacques PLEINEVERT**                      Maire de Compreignac – Mairie de Compreignac  
**M. Nicolas VANDERLICK**                      Mairie de Saint-Sulpice Laurière  
**M. Jean-Pierre MOREAU**                      Mairie de Bersac sur Rivalier  
**M. Aimé LAMARDELLE**                      Mairie de Saint-Sulpice Laurière

### Collège « Riverains ou associations de protection de l'environnement et riverains »

**M. Michel GALLIOT**                      Représentant France Nature Environnement Limousin  
**M. Paul GENET**                      Représentant Association pour la Sauvegarde de la Gartempe  
**M. Dominique BERGOT**                      Représentant Sources et Rivières du Limousin

### Les personnes listées ci-dessous étaient également présentes :

**Mme Marie DELAGE**                      Adjointe cheffe de bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique - Préfecture de la Haute-Vienne

**Mme Amandine BURUCOA**                      Secrétaire Générale Sous-Préfecture de Bellac - Sous-Préfecture de Bellac

---

## **Ordre du jour**

---

- 1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 23 février 2023
- 2. Bilan des activités des anciens sites uranifères et des installations de stockage des substances radioactives 2023, présenté par Orano Mining
- 3. Bilan des actions de l'Etat 2023, présenté par la DREAL
- 4. Information sur les projets photovoltaïques
- 5. Questions diverses

---

## **Documents associés**

---

- Compte-rendu de la CSS du 23 février 2023
- Présentation Orano Mining
- Présentation DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Ces documents sont consultables à l'adresse suivante :  
[https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/commissions-de-suivi-des-anciens-sites-miniers-a1955.html#H\\_t87-Haute-Vienne](https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/commissions-de-suivi-des-anciens-sites-miniers-a1955.html#H_t87-Haute-Vienne)

---

## **9 heures 10 – Début de la réunion**

---

**Mme la Sous-Préfète** ouvre la séance.

**Mme DELAGE** donne lecture des pouvoirs confiés par les membres.

*Le quorum étant atteint, la commission peut valablement délibérer.*

---

### **1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 23 février 2023**

---

*Le procès-verbal du 23 février 2023 est approuvé à l'unanimité.*

---

### **2. Bilan des activités des anciens sites uranifères et des installations de stockage de résidus miniers 2023**

---

**M. MASSET** effectue un point à date sur le statut minier des 29 sites gérés par Orano Mining en Haute-Vienne. Certains d'entre eux (Le Bernardan, Brugeaud-Lavaugrasse, Bellezane, Montmassacrot) ont été transformés en sites de stockage de résidus miniers et sont soumis à une double législation : le code minier et le code de l'environnement. Parmi les dossiers en cours, Bellezane, La Charbonnière et Les Loges sont en récolement, tandis que 5 dossiers sont repris afin de les compléter pour dépôt (Puy de l'Age, Puy Teigneux, Le Villard, La Côte Moreau, Champour). De nombreux sites sont appelés à sortir de la police des mines dans les années à venir.

Afin de leur assurer une seconde vie, 7 sites, sur 4 communes, ont été sélectionnés pour accueillir des projets de parcs photovoltaïques. 3 d'entre eux ne sont plus propriété d'Orano Mining et les dossiers de 2 d'entre eux (Masgrimauds et Montulat) sont gérés par les communes. Pour les sites relevant d'Orano Mining, les parcs photovoltaïques du Bernardan (la phase 2, destinée à ajouter 11,5 MW sur 10 hectares de stockage, est à l'étude) et de Brugeaud-Lavaugrasse ont été respectivement inaugurés en septembre 2023 et en mars 2024. Les études sont en cours à Montmassacrot et Bellezane, pour lesquels Total est porteur de projet.

**M. GENET** demande si un suivi spécifique du tassement a été mis en place pour les installations de stockage de résidus.

**M. MASSET** répond par l'affirmative. Le suivi s'applique également à la stabilité des digues, via des études quinquennales réalisées par un expert et le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs lancé par Orano Mining, destiné à contrôler la tenue à long terme des ouvrages ceinturant appelés digues.

**Mme GUILLEMIN** effectue un rappel des paramètres de surveillance des anciens sites miniers (eau, air, sédiments, faune et flore aquatiques, chaîne alimentaire, dose efficace ajoutée annuelle, digues et stockages, sites et périmètres).

**M. BERGOT** s'enquiert des problématiques particulières rencontrées suite à la forte pluviométrie depuis octobre 2023.

**Mme GUILLEMIN** indique qu'Orano Mining dispose de 7 stations de traitement des eaux (4 pour les sites miniers, 3 pour les sites ICPE). Si la pluviométrie 2023 est inférieure à 2020 à date, elle est concentrée sur une période beaucoup plus courte, générant des difficultés de traitement et de retenue des eaux par les bassins. La conséquence principale est une augmentation des volumes de boues générées. Ce changement climatique induisant la question d'un dimensionnement suffisant des stations dans l'avenir, des projets d'optimisation seront lancés : instrumentation et automatisation pour un gain de réactivité, études de sécurité, modernisation et changement des systèmes de pompage, mise en place du traitement des boues stockées sur le site de Bessines.

**M. GENET** demande quel traitement sera appliqué aux boues.

**M. MASSET** explique qu'il consiste en un séchage préalable au stockage, qui nécessite une installation supplémentaire. L'objectif principal est la réduction des volumes à court terme, tout en n'apportant pas d'eau sur le site de Bessines.

**Mme GUILLEMIN** présente les bilans de la surveillance des stations.

**M. GENET** demande si le traitement du radium sera naturel.

**Mme GUILLEMIN** indique que l'étude qui sera lancée pour la station du Fraisse portera sur un traitement passif par zéolite, qui a démontré son efficacité pour capter le radium, avec des faibles débits.

**M. GALLIOT** suggère que des résultats par saison soient produits, afin d'établir un comparatif selon les années, le lissage annuel ne fournissant pas des informations suffisamment significatives en termes d'impacts sur le milieu naturel.

**M. MASSET** souligne que la présentation est une synthèse des suivis mensuels et trimestriels. Elle sera améliorée lors de la prochaine CSS.

A la demande de **M. GENET** et **M. GALLIOT**, les graphiques mensuels seront communiqués aux membres de la CSS à l'issue de la séance.

**Mme GUILLEMIN** présente l'effondrement minier qui s'est produit au Fraisse.

**M. BERGOT** demande à quel niveau s'est produit l'effondrement au Fraisse.

**M. MASSET** indique qu'il a eu lieu sur un chemin accessible au public, appartenant à Orano Mining. Il a été sécurisé dans les 2 heures par des barrières, transformées sous 2 jours en barrières de chantier dans l'attente du comblement.

**M. MATHIEU** confirme qu'Orano Mining est intervenu rapidement suite à l'alerte de la mairie de Razès. Un arrêté municipal d'interdiction a été pris et renouvelé jusqu'à présent.

**M. BERGOT** alerte sur la potentielle multiplication d'événements de cette nature à d'autres endroits. Un programme de surveillance des zones à risque permettrait de les prévenir.

**M. MASSET** explique qu'un programme de revue des ouvrages, de leur localisation et de leurs usages, a été lancé au printemps sur l'ensemble du territoire national. Il est prévu, en cas de problématique identifiée, de relancer des études d'aléas avec la méthodologie de 2018, afin de

tenir compte des évolutions réglementaires depuis la fermeture des sites.

**M. BERGOT** insiste sur la nécessité de sensibiliser les communes et le grand public sur le fait qu'une ancienne mine n'est pas un terrain naturel qui n'aurait pas été modifié.

**Mme GUILLEMIN** présente le projet de refonte de la station de traitement du Brugeaud.

**M. GENET** demande si la station sera sous statut ICPE.

**M. SIMBELIE** indique qu'elle le sera en raison de sa connexité avec le stockage de résidus miniers. Il ne s'agit pas d'un classement de déchets. Les boues issues du traitement physico-chimique resteront en nomenclature 1735. Cependant, la question se posera pour la zéolite, pour laquelle rien n'est prévu réglementairement.

**M. GENET** demande si Orano Mining procède à des analyses des sédiments stockés dans le plan d'eau sur le Rigeallet, à l'aval des rejets du site du Bernardan. Par ailleurs, des conditions permettraient-elles une mobilisation des radionucléides piégés dans les sédiments vers l'aval à certaines périodes ?

**M. MASSET** explique que 99 % des radionucléides piégés dans les sédiments anoxiques sont bloqués, l'uranium étant plutôt mobile en zone oxydée.

**M. GENET** émet l'hypothèse de l'ouverture des vannes, qui amènerait à curer les sédiments.

**M. MASSET** précise que le plan d'eau n'est pas propriété d'Orano Mining. Dans tous les cas, si un curage devait avoir lieu, l'installation de Bellezane servirait de stockage. Si des sédiments dépassaient la limite notamment en activité radiologique, Orano Mining réglerait les frais.

**M. GALLIOT** souligne que des vidanges réglementaires, qui emportent une partie des sédiments, ont lieu tous les 5 ans en hautes eaux.

**M. MASSET** indique qu'Orano Mining procède à une surveillance de l'uranium soluble et insoluble, qui ne démontre pas d'impact durant ces épisodes.

---

### ***3. Bilan des actions de l'État 2023, présenté par la DREAL***

**M. SIMBELIE** présente les inspections des anciens sites miniers (Silord, Les Loges) et des sites ICPE (stockage de résidus miniers) du Bernardan et de l'Unité de Stockage de Lavaugrasse (USL) à Bessines effectuées dans le courant de l'année 2023, ainsi que le dossier de récolement de La Traverse, sortie de la police des mines.

**M. GENET** s'enquiert de la nature de l'installation dédiée au stockage des boues à Lavaugrasse.

**M. MASSET** indique qu'il s'agit d'une installation située sur le stockage de Lavaugrasse. Elle est aux normes déchets dangereux 2018-2019 et comporte un liner en-dessous et une bâche au-dessus.

**M. SIMBELIE** précise qu'il s'agit d'un stockage de résidus sur des résidus (ICPE 1735 sur ICPE 1735), dans des conditions techniques différentes.

**M. GENET** souligne que les boues de drainage pourraient pénétrer à l'intérieur du stockage de Lavaugrasse.

## Réponse aux questions des associations

**M. GENET**, au nom de l'Association pour la Sauvegarde de la Gartempe, propose de mettre en place, en association avec Orano Mining et avec l'assentiment des membres de la CSS, une station d'étude pour déterminer l'impact réel des rejets et les différences entre les rejets sans traitements et les rejets avec traitements, les produits utilisés risquant de poser plus de problèmes que l'absence de traitement.

**Mme la sous-Préfète** prend note de la proposition, tout en rappelant que l'objectif premier de la CSS est d'échanger. La commission n'a pas vocation à décliner des préconisations qui se situent en-dehors du cadre réglementaire. En qualité de Présidente de la CSS, Mme la Sous-Préfète ne souhaite pas que l'instance émette un avis sur le sujet.

**M. GENET** précise que la demande ne s'inscrit pas dans un cadre réglementaire mais d'une démarche volontaire commune initiée de longue date par l'association et Orano Mining.

**M. SIMBELIE** rappelle que lors de la dernière CSS, il avait été évoqué la possibilité pour le bureau, Orano Mining et les services de l'Etat de se réunir au sein d'un groupe de travail dédié, afin d'examiner les différents sujets que soulève la proposition.

**M. GALLIOT** souligne que les sites ayant des stériles miniers dispersés avec une DEAA comprise entre 0,3 et 0,6 mSv ne figurent pas à ce jour dans l'inventaire des sites et sols pollués. Par conséquent, dans l'attente des instructions ministérielles, les terrains concernés peuvent faire l'objet de construction de maisons.

**M. SIMBELIE** explique qu'à l'époque où Orano Mining avait fait le recensement des zones, les mairies concernées avaient été destinataires de l'information. L'objectif aujourd'hui est de sanctuariser cette communication au travers de la réalisation de Secteur d'Informations des Sols.

**M. GALLIOT** en déduit que les communes doivent relayer l'information auprès des propriétaires des parcelles.

**M. SIMBELIE** indique qu'il s'agit du principe de « porter à connaissance ».

**M. GENET** demande si un Système d'Information des Sols (SIS) est directement opposable à un PLU.

**M. MASSET** répond par l'affirmative.

---

### ***4. Information sur les projets photovoltaïques***

*Le point a été traité lors du point 2.*

---

### ***5. Questions diverses***

*L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question, la séance est levée à 12 heures 05.*

*La Sous-Préfète de Bellac,*

  
**Mme Françoise SLINGER-CECOTTI**